

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE**

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
CANTON DE MENNECY

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 11 JANVIER 2017**

**COMMUNE DE CHEVANNES
91750**



ORDRE DU JOUR

- 1- Nomination secrétaire de séance**
- 2- Approbation du compte rendu du 17 Octobre 2016**
- 3- Présentation des membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**
- 4- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE**
 - 4.1 – Présentation sur la mise à jour des statuts et l'évolution des compétences de la CCVE (intervention du responsable pôle compétence territoriale)**
 - 4.2 - Délibération sur l'opposition du transfert de compétence PLU en PLUI à la CCVE**
 - 4.3- Désignation d'un délégué au sein de la commission d'évaluation de transfert de charges**
- 5- ORGANISATION ADMINISTRATIVE**
 - 5.1- Fusion de différents syndicats d'eau et d'assainissement : désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants**
 - 5.2- Désignation d'un délégué au sein du Parc Naturel Régional (PNR)**
 - 5.3- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017**
 - 5.4- Délibération sur la Charte du CMJ**
 - 5.5- Délibération sur l'extinction de l'éclairage public pendant la période estivale**
 - 5.6- Délibération sur la Charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de lutte contre les constructions illégales**
 - 5.7- Contrat de maintenance pour les portails du site de la mairie**
 - 5.8- Contrat de maintenance informatique de l'Ecole du Centre**

6- DECISIONS 3^e et 4^e TRIMESTRES 2016

7- Approbation de la motion de soutien concernant le projet SNCF pour l'amélioration de la ponctualité sur la ligne D du RER

8- SUBVENTIONS

8.1- Demande de subvention dans le cadre du programme LEADER via la CCVE et le PNR

8.2- Demande de subvention au PNR pour l'aménagement du rond-point de l'aqueduc

8.3- Demande de subvention au PNR pour l'aménagement de l'éclairage de la scène de la salle culturelle

9- INFORMATIONS

9.1- Information sur le report de l'enquête publique du PLU

9.2- Information sur les travaux des ateliers municipaux

L'an deux mille DIX SEPT, le onze janvier, à dix neuf heures trente minutes, en MAIRIE DE CHEVANNES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués individuellement par voie dématérialisée le 6 Janvier 2017, conformément à l'article L 2121.10 modifié par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ORDINAIRE, sous la présidence de Jacques JOFFROY, Maire .

Étaient présents : Georges VALLET, Pascale AMIOT, Denise ECKERT, Christine LABORIE, Sami BEN OUADA, Simone LAMOURET, Chafika DERFOUL, Myriam FANGEAT, Didier GEOFFROY, Guy LANGEVIN, Florence CHANLIAU, Claudine NOYELLE, Eric JOSSE

Étaient absents excusés : François CHANCEAU (pouvoir donné à Eric JOSSE), Sébastien LANNEAU (pouvoir donné à Jacques JOFFROY), Gaston LUCE-ANTOINETTE (pouvoir donné à Didier GEOFFROY), Thierry THOMAS (pouvoir donné à Sami BEN OUADA)

Étaient absents : Laura COLOMINA

Date de convocation : 06/01/2017

Date d'affichage : 06/01/2017

Secrétaire de séance : Madame Chafika DERFOUL

19 heures 36, ouverture de la séance

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire déclare que le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire présente ses vœux à l'ensemble des membres du Conseil, aux personnes présentes dans la salle ainsi qu'à l'ensemble du Conseil Municipal des Jeunes présent ce soir.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « 5.9- Délibération sur l'annulation du 3^e programme du contrat rural actuel »

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le rajout du point à l'ordre du jour : « 5.9- Délibération sur l'annulation du 3^e programme du contrat rural actuel ».

1) Nomination du Secrétaire de Séance

Madame Chafika DERFOUL est nommée secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du 17 Octobre 2016

Aucune observation particulière.

3) Présentation des membres du Conseil municipal des Jeunes (CMJ)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BEN OUADA, Maire adjoint à la jeunesse, pour présenter les membres du Conseil Municipal des Jeunes invités ce soir dans le cadre du renouvellement du CMJ.

Monsieur BEN OUADA explique que ce renouvellement est destiné à impliquer des membres plus jeunes que précédemment. Il les invite à se présenter les uns après les autres.

Le CMJ est convié à la soirée des vœux du maire pendant laquelle leur sera remise à chacun une écharpe tricolore

La Charte du CMJ a été modifiée pour accueillir donc des membres plus jeunes, pour un fonctionnement simple, sans contrainte et sera soumise à l'approbation du Conseil municipal au point 5.4

Les membres du CMJ sont invités à leur première réunion le 3 février prochain à 19 heures au bungalow des jeunes

4) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

4.1 Présentation sur la mise à jour des statuts et l'évolution des compétences de la CCVE (intervention du responsable pôle compétence territoriale)

Monsieur le Maire précise que Madame MOISANS-NEGRE de la CCVE et Madame CHAMBARET, maire de Cerny et vice-présidente à la commission d'action sociale de la CCVE, interviendront sur le sujet pour apporter des précisions sur les différentes questions des élus et surtout les conséquences financières qui seraient supportées par les administrés de ce transfert de compétence à la CCVE.

Des documents ont été diffusés à l'ensemble des conseillers (délibérations du Conseil communautaire, statuts de la CCVE, étude sur le transfert des ZAE)

4.2 Délibération sur l'opposition du transfert de compétences PLU en PLUI à la CCVE

Monsieur le Maire explique que les communautés de communes pourront exercer de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter de mars prochain.

Toutefois la plus grande majorité des communes adhérentes à la CCVE ont déjà manifesté leur refus en commission d'aménagement du territoire et en bureau communautaire.

Monsieur le Maire demande à conserver cette compétence pleine et entière et sollicite l'avis des conseillers.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Val d'Essonne

4.3- Désignation d'un délégué au sein de la commission d'évaluation de transfert de charges

Afin de représenter la commune au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges, il est nécessaire de désigner un délégué.

Monsieur Sami BEN OUADA se porte candidat.

Après en avoir délibéré, et après vote par

CONTRE	
ABSTENTION	1
POUR	17

Monsieur Sami BEN OUADA est désigné délégué de la commune pour siéger à la Commission d'Evaluation des transferts de charges à la CCVE

Les membres du CMJ quittent la salle

Mesdames CHAMBARET et MOISANS-NEGRE étant arrivées, Monsieur le Maire leur demande d'intervenir pour présenter la mise à jour des statuts et l'évolution des compétences de la CCVE (point 4.1)

Madame CHAMBARET expose la reprise de compétence par la CCVE de l'action sociale en faveur des personnes âgées. Cette compétence devrait être mise en œuvre au 1^{er} Juillet 2017. Elle précise clairement qu'il n'est pas question de constituer un CCAS intercommunal mais juste se substituer aux associations existantes d'aide aux personnes âgées afin de pérenniser les services à la personne sans rajouter de coût financier supplémentaire pour les communes adhérentes.

5) ORGANISATION ADMINISTRATIVE

5.1- Fusion de différents syndicats d'eau et d'assainissement : désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants

Monsieur le Maire informe que suite à la fusion de plusieurs syndicats des eaux et d'assainissement (dont le SIARCE auquel la commune de Chevannes est adhérente), il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au sein du comité du nouveau syndicat qui n'a pas encore d'appellation.

Monsieur le Maire explique que lui-même et Monsieur VALLET étaient titulaires au SIARCE et Monsieur Alain CHAROIN titulaire au SIERE. Celui-ci a fait connaître qu'il souhaiterait être délégué au sein de ce nouveau syndicat, Monsieur le Maire et Monsieur VALLET également.

Monsieur Eric JOSSE se porte candidat à être délégué suppléant au même titre que Monsieur CHAROIN.

Entendu la proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil municipal APPROUVE la désignation des délégués suivants au nouveau syndicat

- Délégués titulaires : Monsieur Jacques JOFFROY
Monsieur Georges VALLET
- Délégués suppléants : Monsieur Alain CHAROIN
Monsieur Eric JOSSE

5.2- Désignation d'un délégué au sein du Parc Naturel Régional (PNR)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Gaston LUCE-ANTOINETTE a souhaité laisser sa représentation au sein du PNR, ne pouvant se rendre à chaque réunion.

Il est demandé un volontaire pour le remplacer.

Monsieur Guy LANGEVIN se porte candidat.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal DESIGNNE Monsieur Guy LANGEVIN délégué suppléant au PNR.

Madame NOYELLE se demande si elle n'est pas déléguée suppléante également au PNR. Elle ne reçoit jamais rien. Ce fait sera vérifié et Madame NOYELLE sera tenue informée.

5.3- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016.

Ce qui représente :

- Chapitre 20 : 9 000 euros
- Chapitre 21 : 177 710 euros

Vu le Code des Collectivités territoriales et en particulier son article L 1612-1,
Après en avoir délibéré, et après vote par

CONTRE	
ABSTENTION	2
POUR	16

Le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2017.

5.4- Délibération sur la Charte du CMJ

Le document de projet de la Charte du Conseil Municipal des Jeunes a été diffusé aux conseillers avant la séance.

Aucune observation particulière.

Monsieur Eric JOSSE demande pourquoi avoir baissé l'âge des enfants à siéger au CMJ ? Réponse : il est préférable de former les enfants dès le plus jeune âge dans les réflexions d'ordre citoyen, et ils seront peut-être plus impliqués que ceux un peu plus âgés car ces jeunes ont d'autres centres d'intérêts liés à leur âge à savoir le passage à l'adolescence.

5.5- Délibération sur l'extinction de l'éclairage public pendant la période estivale

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée et propose de mettre en place l'extinction totale de l'éclairage public pendant la période estivale (du 10/06 au 15/08)

Il est précisé qu'un nouveau programme de changement des ampoules des candélabres, après celui du Bois Marsas, est prévu cette année : les secteurs du Bois Verger et de la Beauceronne seraient concernés.

Il est proposé de réaliser un bilan énergétique à titre expérimental

Après les débats sur les économies attendues en termes d'énergie et de coût et après vote par

CONTRE	2
ABSTENTION	1
POUR	15

Le Conseil municipal DONNE SON ACCORD pour mettre en place l'extinction totale de l'éclairage public pendant la période estivale, plus précisément du 10 Juin au 15 Aout.

5.6- Délibération sur la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de lutte contre les constructions illégales

La Charte ci-dessus énoncée a été adressée à tous les conseillers.

Monsieur le maire explique, considérant l'importance du phénomène des constructions illégales, des enjeux qui en découlent, que la lutte contre les constructions illégales est une priorité des pouvoirs publics. Pour que cette action soit la plus efficace possible, elle implique une action de tous les partenaires.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal APPROUVE la Charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de lutte contre les constructions illégales et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'adhésion à cette charte.

5.7- Contrat de maintenance pour les portails du site de la mairie

Monsieur le Maire expose qu'il serait préférable de signer un contrat d'entretien des portails installés sur le site de la mairie.

La Sté Compagnie Normande des Clôtures (CNC) qui a installé les portails propose un contrat de maintenance d'un montant annuel de 1360,00€HT qui comprend 2 visites préventives et 2 visites curatives.

Il est demandé s'il est spécifié le taux horaire sur la proposition, en cas d'intervention hors contrat ?

Réponse : Non il n'est pas spécifié le taux horaire en cas d'intervention hors contrat considérant la finalité de ce contrat de maintenance.

Après en avoir délibéré, et après vote par

CONTRE	
ABSTENTION	4
POUR	14

Le Conseil municipal DONNE SON ACCORD à la proposition de la Sté CNC pour l'entretien des portails et portillon du site de la mairie d'un montant annuel de 1360€ HT.

5.8- contrat de maintenance informatique de l'Ecole du centre

Monsieur le Maire présente le devis de la Sté IBS pour la maintenance informatique de l'Ecole du Centre, qui comprend l'assistance téléphonique, télémaintenance, déplacement sur site, la main d'œuvre et les pièces détachées.

Ce contrat est proposé pour un montant annuel de 2164,00€HT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le devis présenté par la Sté IBS d'un montant de 2164,00€HT

5.9- Délibération sur l'annulation du 3^e programme du contrat rural actuel

Suite à la réunion tripartite du Conseil départemental, de la Région et de la commune concernant les nouveaux contrats ruraux, et considérant que pour signer un nouveau contrat rural il est obligatoire que

le précédent soit achevé, il est demandé à la commune si elle envisage toujours de réaliser le 3^e programme du contrat rural actuel à savoir l'aménagement de locaux associatifs dans un bâtiment de la Ferme des Seigneurs.

Considérant que la commune a un autre projet pour ce bâtiment : réhabiliter son patrimoine en y intégrant plutôt un équipement culturel, a décidé d'annuler ce 3^e programme pour clôturer le contrat rural et pouvoir ainsi s'engager dans un nouveau contrat rural qui nécessite cette fois un seul programme

Mme NOYELLE demande sur quel projet le contrat rural repose t-il ? Réponse : le contrat rural concerne la réhabilitation de l'ancienne grange en y intégrant une salle culturelle et un café.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à annuler le 3^e programme (aménagement de locaux associatifs) du contrat rural actuel.

6) DECISIONS DU 3^e et 4^e TRIMESTRES 2016

2016/11 : Mission coordination SPS – construction des ateliers municipaux – 4.200,00€HT

2016/12 : Travaux terrassement/VRD/espaces verts et assainissement – marché de travaux des ateliers municipaux – 147.450,00€HT

2016/13 : Travaux gros œuvre – marché de travaux des ateliers municipaux – 64.715,83€HT

2016/14 : Travaux charpente ossature bois/isolation – marché de travaux des ateliers municipaux – 200.390,64€HT

2016/15 : Travaux couverture – marché de travaux des ateliers municipaux – 41.815,81€HT

2016/16 : Travaux plomberie/chauffage/ventilation – marché de travaux des ateliers municipaux – 42.299,91€HT

2016/17 : Travaux électricité et courants faibles – marché de travaux des ateliers municipaux – 23.164,00€HT

2016/18 : Renouvellement contrat de fourniture de gaz des 2 écoles – sur la base d'un abonnement mensuel de 112,05€HT

2016/19 : renouvellement prestation service logiciel mairie – SEGILOG – 3.640,00€HT

2016/20 : convention de mise à disposition des services de l'association SESAME

2016/21 : fourniture et installation caméra – site de la mairie – 5.556,00€HT

2016/22 : Mission maîtrise œuvre pour la réhabilitation d'une ferme pour la création d'une salle culturelle – 52.000,00€HT

2016/23 : Contrat entretien chaufferies des 2 écoles – 392,40€HT (école de la Plaine) et 506,40€HT (école du centre)

7) Approbation de la motion de soutien aux usagers concernant le projet SNCF pour l'amélioration de la ponctualité sur la ligne D du RER

Monsieur le Maire informe que Monsieur BEN OUADA a participé cette semaine à une réunion d'information organisée par Monsieur le Député Franck MARLIN qui avait convié tous les maires concernés par la desserte de la ligne D du RER.

A l'issue de cette réunion, aujourd'hui une motion de soutien aux usagers concernant le nouveau projet de la SNCF est présentée et Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour la signer.

Une pétition est ouverte, elle sera à disposition pour signature lors de la soirée des vœux du maire et est déjà disponible à l'accueil de la mairie

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal APPROUVE la motion de soutien aux usagers concernant le refus du projet de la SNCF pour « l'amélioration de la ponctualité de la ligne D du RER »

8) SUBVENTIONS

8.1- Demande de subvention dans le cadre du programme LEADER via la CCVE et le PNR

Monsieur le Maire indique que via le PNR et dans le cadre du programme LEADER il est possible d'obtenir une subvention si la commune, dans ses projets de réhabilitation ou construction, utilise des matériaux biosourcés.

Cette demande concerne la réhabilitation du bâtiment de la Ferme des Seigneurs en équipement culturel puisque le projet intègre l'utilisation de ces matériaux.

Après en avoir délibéré, et après vote par

CONTRE	4
ABSTENTION	
POUR	14

Le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du PNR et la CCVE une subvention au titre du programme LEADER pour la réhabilitation du bâtiment de la Ferme des Seigneurs en équipement culturel.

8.2- Demande de subvention au PNR pour l'aménagement du rond-point de l'aqueduc

Considérant les travaux effectués par VEOLIA (réparation des canalisations d'eau souterraines) sur le rond-point de l'aqueduc, la commune souhaite réaliser son réaménagement paysager. Pour ce projet le PNR peut allouer une subvention à la commune.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal AUTORISE le Maire à solliciter une subvention pour ce projet

8.3- Demande de subvention au PNR pour l'aménagement de l'éclairage de la scène de la salle culturelle

Dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment de la Ferme des seigneurs en équipement culturel, la commune a intégré dans sa réalisation une salle de spectacles pourvue des équipements techniques adaptés et notamment l'éclairage de la scène.

Pour ce projet, la commune peut bénéficier d'une subvention du PNR.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et après vote par

CONTRE	4
ABSTENTION	
POUR	14

Le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour l'aménagement de la scène de spectacles de la salle culturelle.

9) INFORMATIONS

9.1- Information sur le report du début de l'enquête publique du PLU

Le Conseil municipal a arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en octobre dernier, de ce fait obligation est faite de saisir les Personnes Publiques Associées (PPA). Considérant l'observation de la DDT 91 de laisser du temps suffisant(en raison des fêtes de fin d'année) aux PPA de pouvoir formuler des observations ou non, le début de l'enquête publique sur le projet du PLU est reportée et fixée au 4 février 2017 pour une durée de 34 jours consécutifs soit jusqu'au 9 mars 2017.

9.2- Information sur les travaux des ateliers municipaux

Les travaux de construction des ateliers municipaux avancent normalement et l'achèvement est prévu pour mi Mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.